

Préparations pédiatriques

Prescrire et orienter le patient

FICHE
SOIGNANTS

Patients traités en hématologie-oncologie pédiatrique

1 - DIFFÉRENTS TYPES DE PRÉPARATIONS

• HOSPITALIÈRES

Réalisées en pharmacie à usage intérieur (PUI) d'un établissement de santé, à l'avance et en petites séries, pour un ou plusieurs patients, s'il n'existe pas sur le marché de spécialité disponible ou adaptée. Elles sont dispensées sur prescription médicale. → **Stock d'avance possible ; dosages et galéniques prédéfinis**

• MAGISTRALES

Réalisées en PUI ou en pharmacie de ville, à la demande, pour un patient donné, sur prescription médicale. Ces préparations peuvent être réalisées s'il n'existe pas sur le marché de spécialité disponible ou adaptée. → **Aucun stock d'avance ; délai de mise à disposition (48 à 72h ouvrées) ; dosages et galéniques à la demande.**

2 - MODALITÉS PRATIQUES

• ORDONNANCES

La prescription doit absolument parvenir de manière anticipée auprès de la pharmacie.

S'il s'agit d'une ordonnance destinée à une HAD / une pharmacie de ville / une rétrocession hospitalière, la mention « **préparation magistrale/ hospitalière à but thérapeutique en l'absence de spécialité équivalente disponible** » doit impérativement y figurer pour permettre le remboursement de la préparation par la sécurité sociale.

• FAISABILITÉ

Toutes les préparations ne sont pas réalisables. Certaines préparations peuvent être réalisées en ville mais d'autres ne pourront être préparées qu'au sein d'une PUI. Cela dépend notamment de la nature de la matière première. → **Pour connaître la faisabilité d'une préparation, rapprochez-vous de votre pharmacien**

3 - UTILISATION HOSPITALIÈRE OU AU DOMICILE ?

• LORSQUE L'ENFANT EST HOSPITALISÉ

La PUI doit répondre au besoin : soit elle est en capacité de produire la préparation ; soit elle sous-traite la préparation à une autre PUI

• LORSQUE L'ENFANT RENTRE CHEZ LUI

De manière générale : Si un patient a débuté une préparation faite par un établissement de santé et que celui-ci est en mesure de continuer à le lui fournir par le biais d'une sous-traitance cette voie doit être privilégiée. Cela permet de renforcer l'observance mais aussi la sécurité du patient

- Si le patient est pris en charge par une HAD : la PUI de l'HAD prend le relais et doit répondre au besoin. Soit elle est en capacité de produire la préparation, soit elle sous-traite la préparation à une autre PUI, il y a alors un délai inhérent à la sous-traitance.

- Si le patient est pris en charge en ville :

• Les pharmacies de ville sont en capacité de préparer ou sous-traiter certaines préparations magistrales.

• En cas d'impossibilité de réaliser la préparation en ville (matière première réservée à l'usage hospitalier par exemple), il est possible qu'une PUI prépare et rétrocède la préparation au patient.

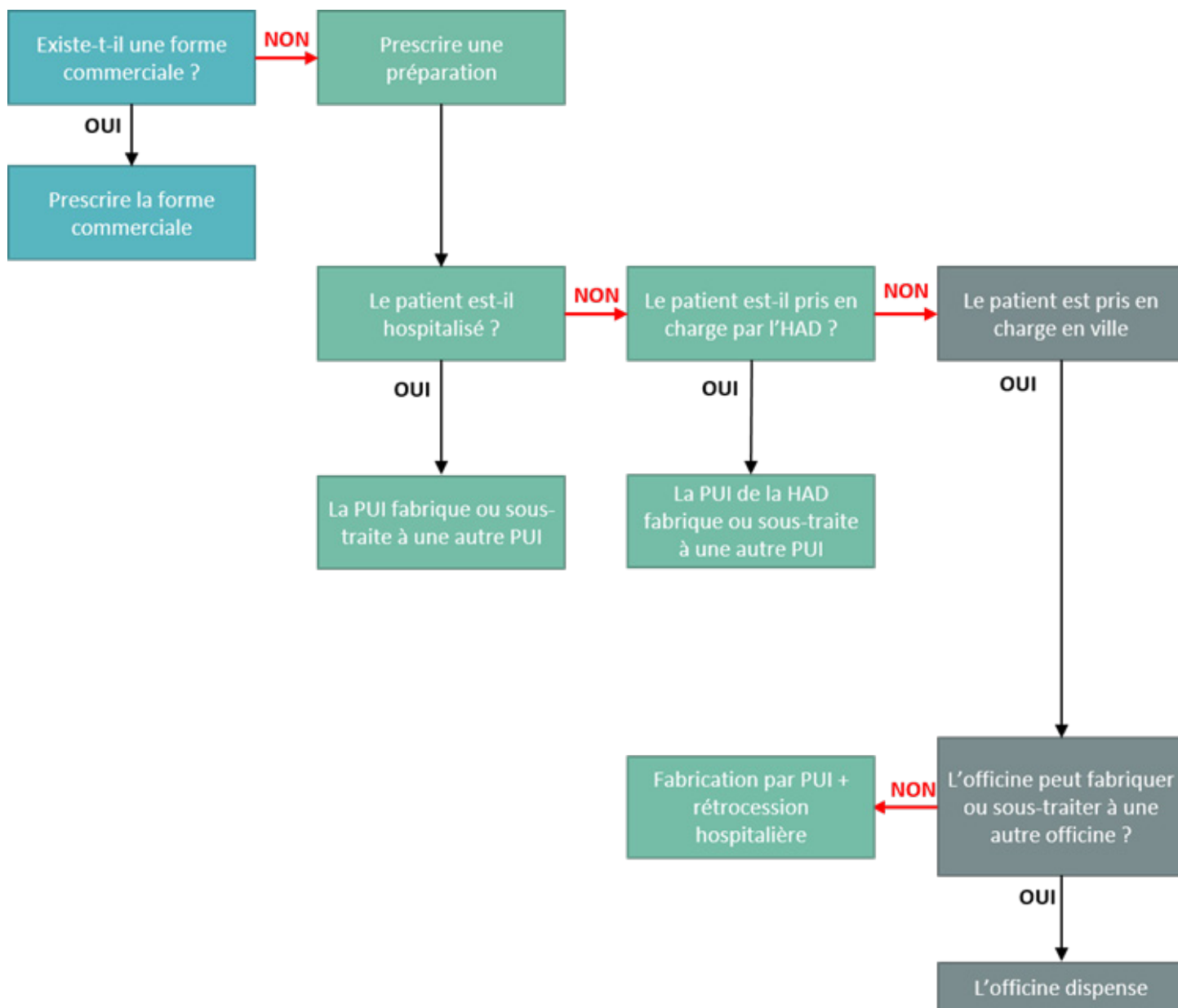
Préparations pédiatriques

Prescrire et orienter le patient

FICHE POUR LES SOIGNANTS

Patients traités en hématologie-oncologie pédiatrique

1. Toujours anticiper votre demande et la sortie du patient.
2. Toujours privilégier les spécialités industrielles sur le marché
3. Votre 1^{er} interlocuteur : votre pharmacien hospitalier



Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêt avec des établissements produisant ou exploitant des produits de santé ou des organismes intervenant sur ces produits.